

**MODALITES D'INSCRIPTION
AU COLLEGE
SAINT THOMAS D'AQUIN
RENTREE 2016**

Dès maintenant

Afin d'étudier votre demande, nous vous prions de nous retourner les documents suivants :

1) – Constitution du dossier de Demande d'Inscription à faire parvenir au secrétariat du Collège

<input type="checkbox"/> Pièce n° 1	Fiche de Demande d'Inscription (dûment remplie). <i>Document fourni par le collège</i>
<input type="checkbox"/> Pièce n° 2	Les bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours (<u>à envoyer au fur et à mesure</u>) portant les résultats des contrôles, les observations des professeurs et du Directeur de l'établissement.
<input type="checkbox"/> Pièce n° 3	Une photo d'identité <u>récente</u> à coller sur la fiche de candidature.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

2) – Vous serez contacté à réception du dossier complet, par téléphone ou par courrier, pour un rendez-vous avec M. CORBIN, Chef d'établissement, qui souhaite la présence des deux parents. La présence de l'enfant est indispensable.

3) – Après l'entretien :

a) Soit le Directeur vous remettra le dossier d'inscription.

L'inscription administrative sera définitive après retour du dossier complété et accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à la première mensualité (qui sera déduit de la facture annuelle). Votre enfant ne sera définitivement inscrit qu'après remise de l'avis de passage en fin d'année.

b) Soit le Directeur réserve sa réponse et vous demande de lui faire parvenir les bulletins suivants.